



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24 MARS 2018

Le 24 mars 2018 à 10h00, l'assemblée générale des oléiculteurs de l'Ardèche méridionale s'est réunie à l'Espace Fernand Aubert des Vans, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BERNEAU.

Les membres du Bureau, Monsieur BERNEAU, Christian VEZON, vice président, Thierry JEUNE, trésorier, Anaïs BETTON, secrétaire et Monsieur Fabrice BRUN, député de la 3ème circonscription de l'Ardèche, ont eu le plaisir, d'accueillir une assemblée composée d'une quinzaine de membres.

Se sont excusés, Sabine BUIS vice présidente du conseil départemental, Andrée LAPIERRE présidente de l'association "Les amis de l'olivier du pays des Vans", Carine GIRARD du service administratif "Le nouvel Olivier", Geneviève LAURENT maire de Vogüé, Véronique FROCHOT, Jean-Claude FLORY maire de Vals les Bains et conseiller régional, Jean-Pierre CONSTANT maire d'Aubenas, Eric BARRAUD représentant de l'association Divagri, Christian STERCKEMAN oléiculteur aux Vans, Alain SIXTRE membre du CA, Olivier AMRANE conseiller régional.

Avant propos

La restructuration du Bureau du Syndicat et en particulier la récente prise du poste de secrétaire par Anaïs BETTON lors de l'assemblée générale exceptionnelle de la fin d'année dernière, a entraîné un malheureux désagrément dans l'organisation de l'assemblée générale du 24 mars 2018. En effet, la convocation pour cette assemblée fut essentiellement transmise par courriel ne permettant pas à certaines membres d'en être informé.

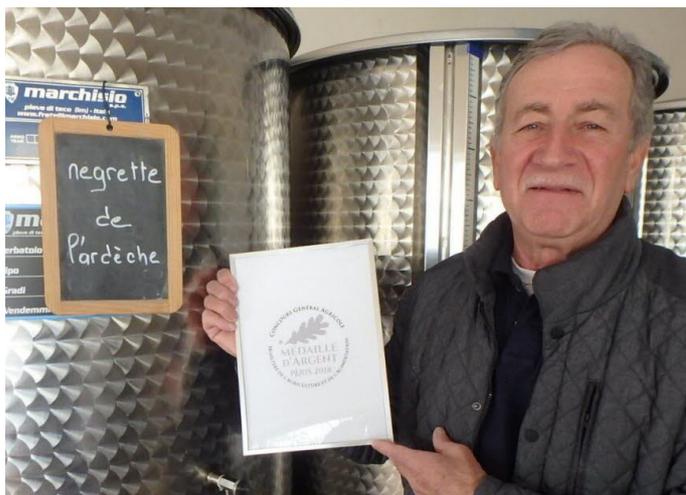
Le bureau du syndicat s'excuse auprès de ces adhérents de la gêne occasionnée et espère que cet oubli n'a froissé personne. A présent, toutes les coordonnées de nos adhérents ont été transmises à notre nouvelle secrétaire dans le but d'améliorer nos correspondances à venir. En continuant d'utiliser la voie postale nous espérons n'oublier aucun de nos membres. Rassembler les acteurs de la filière oléicole de l'Ardèche Méridionale est l'objectif principal de notre syndicat et nous sommes conscient que la qualité de nos échanges en dépend.

Actualités

“Un membre du syndicat médaillé”

Les membres du Syndicat des Oléiculteurs de l'Ardèche Méridionale félicitent Alain Froment, du moulin à huile de la route de Villefort aux Vans, récompensé de la médaille d'argent au concours général agricole.

Grâce à un savoir-faire traditionnel poursuivi depuis quatre générations, il a été récompensé dès sa première participation au concours avec une cuvée des variétés rougette et négrette caractéristique de notre département. Il fait honneur à notre profession et met sous le feu des projecteurs la richesse de notre patrimoine oléicole.



“L’huile d’Olive Ardéchoise présente au Salon de l’Agriculture 2018”



L’huile d’Olive Ardéchoise a été fièrement représentée cette année au salon de l’Agriculture. Le 27 février, Jean BERNEAU a eu le plaisir de faire déguster à notre président de Région l’huile d’olive Ardéchoise produite en son domaine familial de Pontet-Fronzele à Lagorce. Monsieur Wauquiez, soucieux des difficultés rencontrées par les oléiculteurs de notre territoire, n’est pas resté insensible aux répercussions du dérèglement climatique que subissent les producteurs.

Une fois de plus, les acteurs de la filière oléicole d’Ardèche Méridionale mettent en avant notre talent et nos savoirs-faire pour la plus grande fierté du syndicat.

Rapport moral

Préambule

Le Bureau du Syndicat, désormais opérationnel après notre Assemblée Générale extrajudiciaire, s’est appliqué à développer les grandes orientations définies à cette occasion :

- La lisibilité : communication autour de la production d’olives en Ardèche ;

- La protection des variétés locales et la mise en valeur ainsi que l'aide aux vergers (MAEC) ;
- L'obtention d'un signe de qualité promouvant notre production (AOP -IGP)
- La professionnalisation et le développement de notre filière par la mutualisation, la solidarité, la transparence, la formation et la transmission.

Pour ces trois derniers points, nous bénéficions du soutien sans faille de la Chambre d'agriculture en la personne d'Isabelle Boulon-Chanut.

Notons aussi une étape importante avec la transmission des archives par notre ancien secrétaire D. Lonchamp, gravement malade, mais qui suit toujours avec passion la vie de notre Syndicat. Ces archives sont précieuses dans l'avancement de notre projet MAEC-AOP-IGP.

Suivi du dossier « Calamité naturelle »

Malgré les messages et la communication par voie de presse, seuls quelques uns d'entre vous ont répondu à l'enquête. Il semble que la Vallée du Rhône et les Cévennes aient été épargnées par les terribles chaleurs de juin et la sécheresse de l'automne. La zone touchée étant la « bande Vallon-Bessas-St Sauveur ». Devant le petit nombre de réponses, et malgré les rappels, le dossier ne semble pas aboutir. Remarquons que la production catastrophique de 2014 : 14 tonnes au lieu des 82 tonnes de l'année précédente, n'avait pas donné lieu à une déclaration.

Il est dommage que nous ayons un si faible poids alors que dans le même temps les viticulteurs et producteurs de fourrage bénéficient d'indemnisations sur le même territoire.

Communication

L'affiche du Syndicat éditée dès novembre, très appréciée pour son esthétique, est à disposition des membres. Affichée bien sûr dans nos moulins, nous devons démarcher d'autres lieux (mairies, Offices de tourisme...) afin de donner une visibilité de notre production pour les nombreux visiteurs de l'Ardèche Méridionale.

Une réédition dans un format plus petit est envisagée (suite aux observations du Conseil d'Administration). Dans une même logique, des flyers reprenant la liste de nos moulins adhérents et l'affiche seront disponibles la semaine prochaine.

Le Conseil d'Administration a souhaité que des bandeaux verticaux (en place de la banderole prévue) soient créés pour signaler la présence du Syndicat à différentes manifestations à venir. Ils seront bientôt disponibles.

Ces dépenses seront couvertes en bonne partie par une subvention demandée à l'AFIDOL.

Le logo que nos prédécesseurs avaient fait élaborer est désormais opérationnel et figurera sur tous nos documents et publications.

Le Conseil d'Administration a également envisagé la création d'un site internet. Des contacts ont été pris. Nous espérons un aboutissement dans l'année.

Dans le même temps, grâce au travail de notre secrétaire, nous affinons notre système de communication interne (e-mails) afin que chacun puisse être informé en temps réel. De même, ce système nous permet de communiquer avec nos partenaires (médias, élus...) et facilite la gestion par la secrétaire et le trésorier du listing adhérents. Nous invitons chacun à nous communiquer une adresse mail valide et à consulter la boîte de réception.

Le Syndicat a été présent dans les médias grâce aux interviews du Président par « Le Dauphiné », « L'Avenir Agricole », « La Tribune », Fréquence 7, France 3, RCF... Nous souhaitons que chacun communique sur le Syndicat dès qu'il en a l'occasion.

Notez également la représentation du Syndicat au Salon de l'Agriculture au stand de l'association « DIVAGRI » qui a été l'occasion d'un premier contact avec le Président de la Région.

Des rencontres et contacts ont eu lieu également avec le Conseil Départemental. Un lien a été établi avec l'établissement de formation du Pradel à l'initiative d'Alain Sixtre.

Le projet d'une « route de l'olivier » assortie de panneaux sera à mettre en place avec les communes volontaires. Nous vous engageons à rencontrer vos maires en ce sens.

Mesure Agro-Environnementale et Climatique - MAEC

C'est un gros dossier qui a nécessité des nombreuses rencontres et un travail complexe associant notre Syndicat avec « DIVAGRI », la Chambre d'Agriculture et le Lycée Olivier de Serres.

Dans un premier temps, un dossier de demande d'aide sera déposé dans les semaines qui viennent. Il devrait permettre le financement des démarches d'investigations. A terme, ce processus permettra aux agriculteurs, sous couvert de notre Syndicat, de bénéficier d'aides substantielles à

l'hectare (jusqu'à 900€) payées par l'Europe via la Région, pour la préservation des variétés anciennes de notre département.

Il est prévu de :

- Répertorier les oliveraies de département avec l'aide d'étudiants dans le cadre d'un « Projet tutoré » de deux ans (Etablissement Olivier de Serres). Le Président et Mme Boulon-Chanut assurent la conduite de cet inventaire en intervenant auprès des jeunes. L'opération a débuté en janvier 2018. Des rencontres avec les propriétaires sont également prévues.
- Editer cette année deux brochures complètes sur la Rougette et la Négrette qui ont été commandées à Mr Pinatel d'AFIDOL. Elles devraient permettre autant aux oléiculteurs qu'aux mouliniers, d'identifier à coup sûr ces variétés protégées. D'autres variétés seront étudiées par la suite.
- Compléter nos connaissances des variétés par un travail sur les conservatoires des Vans et de Lagorce : recoupements, analyses supplémentaires... Une première analyse a eu lieu le 20 mars avec Messieurs Vandran, Folcher, Berneau et Mme Boulon-Chanut.
- Présenter le Syndicat comme un organisme de validation des demandes d'aides MAEC (il n'y en pas d'autre organisme compétent). Cette validation se force d'après les données des plans de rénovation départemental, des données de l'ONICOL et de la SIDO, des visites sur le terrain...
- L'engagement de notre Syndicat au sein de DIVAGRI représentée par Mr E. Baraud pour porter les demandes auprès de la Région.
- Prospector auprès des pépiniéristes. Nos deux pépiniéristes « fiables » historiquement (Messieurs Rey et Martre) nous faisant défaut, il est urgent de rencontrer des entreprises sérieuses susceptibles de multiplier nos variétés traditionnelles et d'assurer la traçabilité des plants, les prélèvements devant être faits sur des arbres référencés dans les conservatoires du Syndicat. Ces démarches sont entamées en collaboration avec la Chambre d'agriculture.

Formation Installation Transmission

Une première journée d'information auprès des étudiants du Pradel a eu lieu le 17 mars. Animée par le Président, elle a permis de promouvoir l'idée que la culture de l'olivier pouvait être une composante d'un projet d'installation en sud Ardèche. Cette perspective suscite un grand intérêt. A nous d'aider à sa concrétisation.

Une formation sous forme d'un module du BPREA pourrait être proposée au Pradel. Le Président portera cette demande auprès de la Région avec le soutien de la Chambre d'agriculture. L'inventaire de l'oliveraie, les rencontres avec les propriétaires et la dynamisation de la filière, devraient permettre une juste transmission du patrimoine arboricole : un jeune s'installant devrait pouvoir trouver des parcelles à reprendre dans le cadre d'une activité diversifiée.

Obtention d'un signe de qualité

Ces dossiers avaient été largement développés par nos prédécesseurs. Le plan de rénovation a permis la création de vergers, surtout de Rougette, ce qui permet de refonder notre démarche en nous appuyant sur les mouliniers et les oliverons qui constituent désormais un groupe conséquent.

Une première rencontre a eu lieu avec les mouliniers en début de mois. Ceux-ci sont conscients de la nécessité de protéger notre production et de valoriser son image. Les difficultés sont nombreuses : identification des olives, des parcelles, reprise aux producteurs... Les surmonter passe par une valorisation du travail de chacun, des prix rémunérateurs, de la traçabilité.

Pour obtenir ces signes de qualité, des quantités suffisantes d'huile doivent être disponibles sur les marchés officiels. Une dynamique en cette direction doit être recherchée dans un climat de confiance entre producteurs et mouliniers.

Dans un premier temps, la mise en place d'une IGP regroupant les besoins des bassins à l'ouest du Rhône pourrait être initiée par le Président des oléiculteurs du Gard, Mr Teulade, qui possède l'expérience et les compétences. En ce domaine, notre Syndicat adhère à cette idée : cette coopération nous semble incontournable.

En parallèle, nous n'abandonnons pas la construction de notre AOP : les dossiers sont prêts. Reste à développer et à valoriser notre production de Rougette et Négrette pour asseoir notre demande. Plusieurs années sont nécessaires.

En ce qui concerne les analyses qualitatives, contact a été pris avec l'institut du vin. Dans un premier temps cet organisme pourra faire sous-traiter les analyses par un laboratoire bénéficiant de l'accréditation (qui a un coût élevé) et se charger de la collecte qui pourrait être financée par le Syndicat. Il s'agit des analyses indispensables pour utiliser la mention « vierge extra » : acidité peroxyde. Dans un second temps, le laboratoire pourrait demander cette accréditation si les volumes étaient importants.

En parallèle, nous étudions la possibilité de pratiquer une mesure des polyphénols totaux qui représente un intérêt modéré. Par contre, les mesures de certains polyphénols spécifiques, déterminants pour valoriser nos huiles et notre savoir faire, seraient confié à des laboratoires spécialisés.

Pour terminer ce rapport, le Syndicat proposera des 1/2 journées de formation en coopération (pour certaines) avec l'AFIDOL :

- amendement et irrigation : fin avril à Lagorce ;
- formation à la dégustation : date et lieu à définir ;
- repérer la mouche : en juillet ;
- vie de la mouche et piégeage : date et lieu à définir.

Le Bureau vous remercie du soutien que vous pourrez apporter à ces démarches. Chacun à sa place dans ce processus qui pourrait conduire l'oléiveraie Ardéchoise à quitter la seule sphère de l'histoire et des traditions et à s'orienter résolument vers l'avenir en permettant à ses passionnés et à leurs successeurs de vivre sur notre territoire au chevet de nos arbres.

Le Bureau du Syndicat des Oléiculteurs

Rapport moral - Mis en avant par l'assemblée

Isabelle Boulon, notre partenaire de la chambre d'agriculture, précise que la MAEC spécifique à notre demande relève de la Protection de Ressources Végétales (PRV) et ajoute que le dossier devrait aboutir pour la nouvelle PAC 2020.

Michel VIGOUROUX souligne que le rapport n'aborde pas l'adhésion 2018 à l'ADELPHE. Cette année encore, le Syndicat réglera une cotisation collective pour la taxe (recyclage) des emballages mis sur le marché par ses membres. L'intérêt étant de réduire le coût élevé quand il est réglé à titre individuel. Le syndicat s'engage à renouveler la démarche via le site internet de l'organisme.

Vote de l'assemblée

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée

Rapport financier

Du 01 avril 2017 au 24 mars 2018

Solde bancaire créditeur au 01 avril 2017 : 6 671.02 euros

Valeur SICAV Crédit Agricole: 10.082.49 euros

Dépenses		Recettes	
Nature des frais	Montant	Nature des entrées	Montant
Apéritif AG 2017	37.94	41 cotisations 2017	616.00
Frais postaux échantillons d'analyse	164.99	3 cotisations 2018	45.00
Apéritif AG extraordinaire	53.27		
Frais bancaires	48.50		
Frais secrétariat	319.05		
Cotisation 2017 Centre Technique Olivier (CTO)	50.17		
Affiche (doit être remboursé par l'AFIDOL)	612.00		
Cotisation 2017 ADELPHE (Taxe recyclage)	96.00		
	1 381.92 €		661.00 €

Solde bancaire créditeur au 28 mars 2018 : 5 950.10 euros

Valeur SICAV crédit agricole : 10 043.19 euros

Thierry LEJEUNE, Trésorier.

Dépenses à venir

- Analyse génétique d'au moins deux variétés encore partiellement méconnues : variété Roussette et variété Pointue (entre 200 et 400 euros).
 - Frais de déplacement des étudiants du lycée Olivier de Serre d'Aubenas (environ 1 000 euros).
 - Commande auprès de l'afidol de brochures d'identification des deux principales variétés (Rougette et Négrette) qui seront diffusées auprès des moulins et oléiculteurs adhérent au syndicat.
 - Frais de déplacement des membres du syndicat certifiant les vergers pour la MAEC.
- Pour ces dépenses, une demande de subvention régional est déposée grâce à l'association Divagri. Cette subvention pourrait couvrir jusqu'à 60% les frais.
- Elaboration d'un site internet pour le syndicat, entre 1 000 et 2 000 euros

Vote de l'assemblée

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité par l'assemblée

Vote du conseil d'administration

L'assemblée générale vote à l'unanimité le suivant conseil :

Ingrid PRADAL
Maurice FOLCHER

Une solution contre la mouche de l'olivier

Maurice FOLCHER nous à présenté les premiers résultats de son étude sur la lutte contre la mouche de l'olivier, menée en partenariat avec l'AFIDOL depuis trois ans. Cette étude qui compare deux moyens de lutte, la voie chimique d'une part et le piégeage massif de l'autre, montre des



résultats très prometteurs. Une parcelle conduite avec une lutte par piégeage massif présente toujours des attaques moins forte de la mouche que la parcelle traitée chimiquement. Monsieur FOLCHER souligne l'importance d'utiliser ce dispositif tout au long de l'année afin d'être efficace contre les vols précoces et ainsi réduire l'attaque de mouche au printemps . Si le piégeage massif est mis en place de manière permanente et rigoureuse dans nos vergers, nous pouvons limiter une prolifération de masse. Cette étude est d'autant plus pertinente qu'elle s'inscrit dans l'enjeu commun de réduction des produits phytosanitaires en apportant une alternative aux insecticides, de moins en moins disponibles sur le marché.

Pour le piégeage massif, le phosphate diammonique (PDA) doit être privilégié au phosphate monoammonique, jugé moins performant. Il est proposé à la vente par différents fournisseurs tels que, Gamm Vert ou Perret. Sachez que le président du syndicat en tiendra à disposition de ses membres si toutefois, son approvisionnement s'avérait difficile.

L'assemblée met aussi en avant la pulvérisation de Kaolin pour se prévenir des attaques de la mouche. En effet, l'application de Kaolin permet de diminuer nettement le nombre d'olives dégradées par la mouche comme le montre des essais du CIVAM-BIO66 faisant apparaître une réduction des dégâts de l'ordre de 80% par rapport au témoin non traité. Il faut tout de même préciser que la pulvérisation à un effet de courte durée et doit être renouvelée après chaque pluie. Par ailleurs il se pourrait aussi que son application réduise la photosynthèse et que la pousse de l'arbre serait contrariée.

Discussions

Le président invite ses membres à s'exprimer sur les démarches du syndicat et en particulier son projet d'obtention d'un signe de qualité pour l'huile d'olive de notre bassin. Ce dossier soulève de nombreuses questions qui trouveront réponses tout au long de son élaboration, grâce à la collaboration entre les membres du syndicat et les acteurs de la filière. Parmi les questions soulevés par l'assemblée:

- Comment les mouliniers vont-ils sélectionner les olives concernées par l'appellation ?

- Comment développer la production ?
- Comment définir une huile homogène pour assurer à la clientèle un produit constant ?

Le syndicat invite ses membres à lui faire part de ses inquiétudes, de ses interrogations et de ses remarques afin de pouvoir avancer en collaboration dans la mise en oeuvre de ce projet.

Le mot du Député

Cheville ouvrière de la fondation de notre syndicat en 1995, Fabrice BRUN nous est, aujourd'hui encore, d'un grand soutien. Il soulève l'importance de la mise en oeuvre par ce dernier d'une MAEC pour la valorisation de l'olive ardéchoise. Il nous invite à une structuration de la filière par les leviers suivants:



- organiser la plantation par le fonds gestion espaces rural,
- renforcer le potentiel de production par l'appui technique,
- fédérer les producteurs et les amateurs en communiquant plus largement,
- et mettre en place une différenciation de notre huile par la labellisation.

Le syndicat est honoré du soutien sans faille que nous apporte le député de la 3ème

circonscription de l'Ardèche